



Initiatives et Actions pour la Sauvegarde de l'Environnement et des Forêts



BULLETIN N°15 - JANVIER 2012

Les activités humaines sont consommatrices d'espaces naturels. La population de l'Île de France est passée de 1.353.000 habitants en 1801 à 11.746.000 habitants en 2009, soit une multiplication par 9 en un peu plus 200 ans. Cette explosion démographique a entraîné le développement de l'urbanisation au détriment des espaces naturels.

En Île de France, la consommation d'espaces naturels et agricoles pour l'urbanisation était de l'ordre de 1.750 ha/an dans les années 1980/1990. Aujourd'hui, nous sommes à environ 1.000 ha/an. A titre de comparaison, le massif forestier de l'Isle-Adam présente une superficie de 1.548 ha. Au cours des 30 dernières années c'est donc, en moyenne, l'équivalent en surface de la forêt de l'Isle-Adam qui a été urbanisée, au détriment des espaces naturels et agricoles.

Même si le rythme d'urbanisation des espaces naturels ralentit, nous devons agir pour préserver ce qui reste de nature et de biodiversité.

Il ne s'agit pas de s'opposer à tout

**Bonne Année 2012
Qu'elle apporte à tous joies,
santé et réussite !**

EDITO

développement et de sanctuariser tous les espaces naturels. Mais nous devons prendre conscience que le bien être des générations futures passe inévitablement par le fait que nous adoptions une démarche de développement durable. Il nous faut absolument préserver la biodiversité des espaces naturels qui nous entourent. C'est fondamental car les rythmes de renouvellement naturels sont trop lents pour compenser les bouleversements importants et rapides causés par les activités humaines. Le professeur Edward O. Wilson de l'université d'Harvard estime qu'au rythme actuel 50 % des espèces de végétaux et d'animaux auront disparu de la planète à la fin du 21ème siècle. Or, la disparition des espèces entraîne un appauvrissement des écosystèmes, ce qui constitue la source de déséquilibres et de catastrophes naturelles. Il faut savoir, par exemple, que 70 % des médicaments ont une origine végétale ou que 80 % des espèces végétales ont besoin de la pollinisation pour être fécondées et se reproduire.

Au travers de ce bulletin, vous trouverez trois exemples d'actions permettant de


préserver la biodiversité des espaces naturels :

- la préservation des corridors écologiques et/ou biologiques permettant les échanges entre écosystèmes et le renouvellement des espèces,
- le maintien de l'intégrité des massifs forestiers afin d'éviter la fragmentation, source d'appauvrissement de la biodiversité,
- la réalisation de zones de compensation dans le cadre de projets d'urbanisation, comme nous souhaitons que ce soit le cas pour le projet du futur port à l'Isle-Adam.

Chacun, simple citoyen, élu, acteur du monde économique, doit prendre conscience du fait que le développement de notre société ne pourra pas se faire sans intégrer les problématiques environnementales si nous souhaitons protéger la qualité de vie de nos enfants et petits-enfants.

Le bureau de l'IASEF.

**L'Assemblée Générale 2012
aura lieu le Samedi 4 Février
(voir page 6)**



La fragmentation des massifs forestiers est l'un des facteurs qui a la plus forte incidence sur la conservation et le maintien de la biodiversité forestière.

Un massif forestier constitue un écosystème à part entière, lui-même en relation avec d'autres écosystèmes proches (autres massifs forestiers, zones humides, prairies, etc.). Les échanges au sein d'un écosystème ou entre les écosystèmes proches sont indispensables à la richesse des espèces naturelles. Plus un écosystème est diversifié, plus il est productif et stable.

La fragmentation d'un massif forestier conduit inexorablement à l'appauvrissement de sa biodiversité. La création de barrières artificielles entre les différentes zones d'un massif conduit à la création de zones isolées entre lesquelles les échanges sont réduits, même si, vu de l'extérieur, le massif semble avoir conservé son intégrité.

Certaines espèces n'ont plus assez d'espace et disparaissent du massif. D'autres, à cause de la réduction de leur espace vital et de la création de barrières artificielles limitant leurs facultés de déplacement ont de plus en plus de mal à se renouveler et dégénèrent. Plus un massif est réduit en surface, plus il est sensible aux agressions extérieures.

La fragmentation peut résulter de barrières matérielles : création d'infrastructures ou d'équipements (routes, lignes ferroviaires, lignes électriques, stations d'épuration, cimetières, etc.), activités humaines (extraction minière, zones d'activité, etc.), urbanisation, ...

La fragmentation peut également résulter de facteurs immatériels souvent méconnus : pollution sonore (des études menées en Grande-Bretagne ont montré que les espèces d'oiseaux chanteurs ont disparu des abords des autoroutes), pollution lumineuse, pollution des sols et de l'eau (les pollutions déposées par les gaz d'échappement des véhicules et par le « lessivage » des routes lors des pluies sont préjudiciables aux milieux humides), pollutions

électromagnétiques, modifications micro-climatiques, surfréquentation humaine, etc.

La fragmentation d'un massif forestier augmente également le linéaire de lisières. Or, en matière écologique, les lisières ne sont pas des zones neutres. Elles ont un effet sur le milieu naturel forestier. C'est ce que l'on appelle « l'effet-lisière ». Certaines espèces, typiques du milieu tendent à s'éloigner des lisières pour se réfugier au cœur du massif. Plus celui-ci est fragmenté, plus leur espace vital se réduit.

Pour d'autres espèces, les lisières constituent des barrières naturelles. Pour d'autres espèces, enfin, ce sont des zones de « découvert » où elles subissent une prédation plus importante.

Les lisières ont des effets au niveau micro-climatique, notamment au niveau thermohygométrique (plus grande sensibilité à la sécheresse, aux chocs thermiques liés au gel, au vent, etc.) qui n'ont pas les mêmes conséquences selon qu'elles bordent un massif d'une surface conséquente ou un petit massif.

Nos massifs valdoisiers sont malheureusement exposés aux risques de fragmentation et aux agressions multiples du fait de leur situation en zone

périurbaine. Si nous voulons y maintenir une diversité biologique significative, nous devons nous mobiliser pour que cette fragmentation ne soit pas aggravée.

Nous devons également sensibiliser la population et les élus sur l'importance des échanges entre les différents massifs et donc sur l'importance de la préservation des corridors écologiques au sujet desquels vous trouverez un excellent article dans ce bulletin.

Il s'agit là d'un enjeu important pour le devenir de nos massifs forestiers car sans richesse naturelle et sans biodiversité nos forêts se transformeront en parcs urbains...

La fragmentation des massifs forestiers entraîne un appauvrissement de la biodiversité naturelle

Corridors écologiques et/ou biologiques

Les habitats font l'objet de multiples pressions : étalement urbain, infrastructures maritimes, routières et ferrées, agriculture intensive. Il en résulte une destruction des milieux naturels (grignotage des zones humides et des lisières forestières en particulier) et une fragmentation des espaces qui fragilisent la survie des espèces. La consommation foncière s'élève à 200 hectares par jour en France (contre 100 ha en Allemagne). L'Union Européenne a d'ailleurs engagé un programme d'études et recherches dit « Interreg IV » sur la gestion économe des espaces.

Des sanctuaires isolés ne peuvent pas être viables biologiquement. C'est pourquoi la notion de corridor biologique s'est peu à peu imposée. Cette idée a été reprise par le Grenelle de l'environnement qui les a mis en exergue et envisagé de mailler le territoire français avec la trame verte et bleue. Pourquoi une telle nécessité et quels sont les enjeux locaux en zone périurbaine ?

Un Réseau écologique comprend trois éléments de base :

Des zones noyaux : elles offrent la quantité et la qualité optimale d'espaces environnementaux et d'espèces (sources de biodiversité) pour assurer habitats, sites de reproduction, de nourrissage, de repos, de migration, etc.

Des bio-corridors : ils relient les zones nodales.

Des zones tampons : elles protègent les zones nodales et les corridors des influences extérieures potentiellement dommageables.

Un corridor, par définition, met des espaces en communication les uns avec les autres. De même, un corridor écologique est un milieu où un réseau de milieux reliant entre eux différents habitats vitaux pour les êtres vivants et répondant à leurs besoins fondamentaux : se déplacer (pour des animaux très mobiles) ou se propager (pour des plantes ou des animaux peu mobiles), de façon à pouvoir se nourrir ou se reproduire. Les populations souvent dispersées nécessitent une mobilité et des échanges pour assurer leur pérennité, notamment par un brassage génétique.

La « **trame verte et bleue** » est l'engagement phare du Grenelle Environnement en matière de bio-diversité. Ce devrait être idéalement un outil d'aménagement du territoire contribuant au maintien des services que nous rend la biodiversité (pollinisation, qualité des eaux...). Le projet de loi Grenelle II prévoit l'élaboration d'un « schéma régional de cohérence écologique », hélas de faible portée juridique. Il y est question de « prise en compte » des continuités écologiques, mais la loi n'est malheureusement pas opposable, par exemple, aux

infrastructures de transport.

Aujourd'hui, en période de crise économique, ce grand projet patine.

Les vallées fluviales constituent des voies historiques de communication et d'implantation humaines et animales. L'Oise ne fait pas exception. Il en résulte une fragmentation transversale (RN1 et surtout autoroute A16) et une fragmentation longitudinale par la densification des infrastructures économiques (voie ferrée, zones d'activités) et immobilières. La densification sera telle que, bientôt, de Bruyères-sur-Oise à Cergy, aucun couloir ne subsistera. Chaque ville mène sa politique d'aménagement et de développement sans concertation interurbaine.

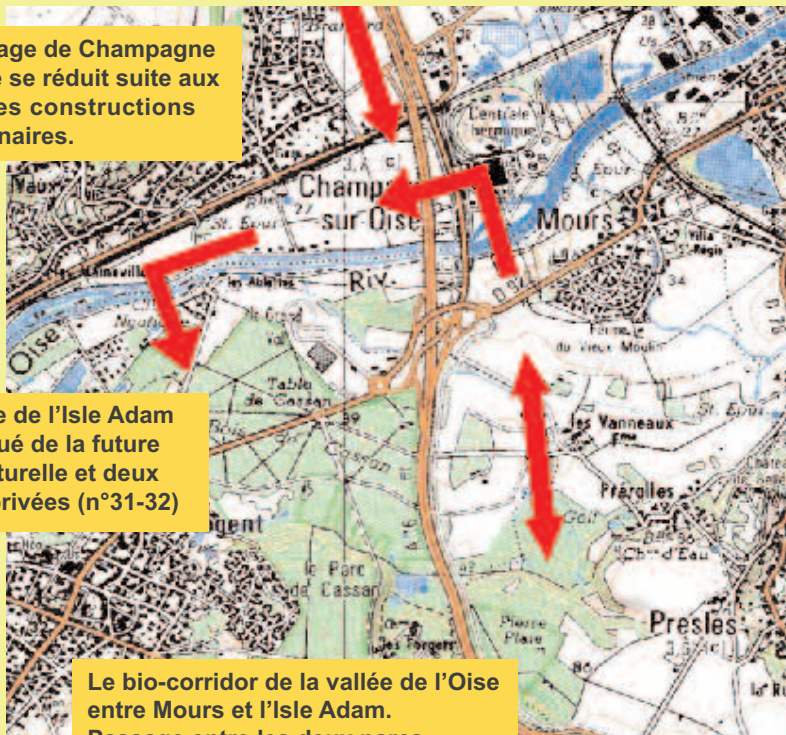
Le bio-corridor local de la vallée est au carrefour des parcs naturels du Vexin et Oise-Pays de France, de leurs massifs forestiers et de leurs plateaux agricoles. La grande faune sauvage trouve encore son chemin pour se déplacer du massif de Chantilly vers celui de L'Isle-Adam en traversant l'Oise à la nage via Mours, Persan, Champagne-sur-Oise et enfin L'Isle-Adam et Nerville-la-Forêt. Le cerf, animal emblématique de la forêt, est aujourd'hui réapparu en forêt de L'Isle-Adam. Ces migrations animales sont aujourd'hui compromises par les aménagements. Le dernier en date a lieu à Champagne où un lotissement pavillonnaire, le long de la D4 en sortie de la ville vers la N1 consomme l'essentiel de l'espace agricole et supprime le corridor écologique existant. A L'Isle-Adam, l'aménagement du port et du projet immobilier correspondant va supprimer la dernière zone humide locale dont la biodiversité présente une richesse incontestable. Le maire projette de préserver une zone de biodiversité en prolongement de cet aménagement. Cette zone a notre soutien. Il est cependant nécessaire de l'enrichir d'une zone de compensation suite à la destruction de la zone humide.

Nous demandons donc avec insistance que les aspects environnementaux de la biodiversité soient intégrés dans les projets d'aménagements, actuels et futurs, et que les derniers bio-corridors de notre région soient intégralement préservés.

Le passage de Champagne sur Oise se réduit suite aux nouvelles constructions pavillonnaires.

Le passage de l'Isle Adam est constitué de la future réserve naturelle et deux parcelles privées (n°31-32)

Le bio-corridor de la vallée de l'Oise entre Mours et l'Isle Adam. Passage entre les deux parcs



Espace de biodiversité à L'Isle-Adam

Cet espace aménagé
au Rond Point des Héros de la
Résistance en partenariat avec le Député-maire et
la ville de L'Isle-Adam prend forme progressivement.

Où en sommes-nous ?

- **Novembre 2010**, plantation de la haie constituée de 140 végétaux d'essences diverses. La sécheresse printanière n'a pas facilité la reprise des arbustes, 20% d'entre eux devront être remplacés.
- **Septembre 2011**, création de la mare par le service des espaces verts de la ville sous le contrôle de la société Hydrosphère. Un dépôt d'argile a été mis au fond de la mare pour en assurer l'étanchéité. L'argile étalée étant très sèche, plusieurs mises en eau ont été nécessaires. Gorgée d'eau, cette roche sédimentaire devient une couche homogène et imperméable. Les pluies hivernales (que nous espérons plus abondantes que les automnales) devraient remplir la mare. Les fossés creusés de part et d'autre devront être eux aussi imperméabilisés avec de l'argile pour faciliter l'écoulement de l'eau vers la mare. Avec les déblais extraits, un promontoire a été réalisé afin que chacun puisse observer les futurs habitants de cet espace, sans pour autant les importuner.
- **Octobre 2011**, avec l'aide de quelques bénévoles, construction du muret adossé au promontoire. Les pierres ont été offertes par M. Delaleu, agriculteur à Parmain, et transportées par le service des espaces verts de l'Isle-Adam.
- **Novembre 2011**, avec les conseils de Michel Pajard de la société Hydrosphère, nous avons planté autour de la mare des plantes de milieux aquatiques (plusieurs variétés de joncs et des iris d'eau) prélevées avec autorisation en bordure d'un espace naturel sensible. Merci à la municipalité de Presles de nous avoir permis d'effectuer ces prélèvements.
- **10 mars 2012**, enfin, l'IASEF organisera un «chantier nature» où nous planterons les végétaux mis en culture dans des serres par le service des espaces verts. Venez nombreux nous aider à accomplir cette tâche.
- **Au printemps prochain**, une prairie naturelle sera ensemencée sur la parcelle.

Merci à tous les intervenants pour le travail accompli.

En peu de temps, des équilibres naturels se créeront, la nature reprendra ses droits après ces quelques bouleversements apportés sur cette parcelle. Cet environnement naturel accueillera une faune particulière composée notamment d'amphibiens, d'insectes, d'oiseaux et de micromammifères. Des sorties pédagogiques de scolaires pourront alors être envisagées. Un panneau explicatif sera implanté.

Cette réalisation est une des neuf initiatives du Val d'Oise à avoir reçu le label « Année de la biodiversité ».



En avril dernier, le Maire de L'Isle-Adam a présenté au public le projet de port fluvial de L'Isle-Adam. Il est consultable sur le site internet de la ville.

PROJET DE PORT DE PLAISANCE DE L'ISLE-ADAM

→ Une proposition de création d'un espace naturel et de biodiversité dans le cadre d'une compensation.

La mairie nous a demandé de lui faire connaître ce que pourrait être un espace de compensation, c'est-à-dire un zone où la faune et la flore pourrait se réfugier. Il va de soi que des pertes considérables ne manqueront pas d'intervenir, mais nous pensons qu'une zone très proche, conçue avec soin, pourrait avoir ce rôle de refuge et même, à terme, bénéficier d'une richesse en espèce au moins égale à celle qui existe actuellement. Notre proposition porte sur une zone agricole non constructible, aujourd'hui mise en jachère par la ville, située en bordure de l'Oise entre la Petite Plaine et le camping des Trois Sources.

L'ensemble portuaire et immobilier, dont le promoteur est la société Eiffage Aménagement, sera implanté à proximité immédiate de l'Oise, dans la dernière zone humide riveraine de L'Isle-Adam. Cette zone, où le milieu naturel a repris ses droits depuis une trentaine d'années, est composée d'un plan d'eau, de mares, de roselières et d'espaces boisés. Dès cette présentation au public, nous avons opté pour une position de concertation avec la ville et le promoteur, en cherchant à montrer qu'il est possible de compenser la destruction de cette zone par la création d'une nouvelle, propice à la flore et à la faune sauvage, qui pourrait servir de refuge à celle aujourd'hui présente.



Où en sommes-nous aujourd'hui ?

Des réunions de concertation se sont tenues entre la ville et l'IASEF, de même qu'avec Eiffage et la LPO (Ligue pour la Protection des Oiseaux). Une étude de milieu a été confiée par Eiffage à l'ONF (Office National des Forêts), pôle écologie et milieux naturels. Elle a commencé en mai 2011, et durera un an.

Simultanément, les études de sols ont été entreprises en septembre, sans concertation avec l'ONF, et sans ménagement pour les espaces naturels. Nous regrettons que les engins utilisés pour le relevés aient été particulièrement destructeurs : nous en avons fait part tant à la Mairie qu'à Eiffage et à l'ONF.

L'IASEF et la LPO ont entrepris en commun trois études :

→ Une **étude générale** portant sur l'état de lieux des zones humides de la vallée de l'Oise de Boran à Cergy, avec un zoom sur L'Isle-Adam. Elle permet de situer ce projet dans un contexte général de disparition ou de dégradation rapide des zones humides et des corridors écologiques dans ce secteur, et plus généralement de perte de biodiversité.

→ Une **étude de milieu** de la future zone portuaire. Un inventaire a été entrepris sur les bases des observations des deux ornithologues de l'IASEF et de la LPO depuis 2006. En 2011, 70 espèces d'oiseaux ont été observées dont 50 sont (ou potentiellement) nicheuses (dont un couple de martin-pêcheur avec quatre petits, nés cette année). Cet inventaire très riche a été complété par les observations d'insectes et d'animaux, avec la contribution de trois photographes naturalistes, qui ont réalisé un travail remarquable. Enfin, les pêcheurs nous ont communiqué la liste des poissons du site.



Martin-Pêcheur nichant sur le site



Ces trois documents ont été remis à nos interlocuteurs début novembre et déposés sur notre site internet isaef.fr, dans la rubrique «dossiers».

Le succès de la compensation dépend autant de la qualité de la conception de la zone refuge que de ses conditions de réalisation. Il est indispensable que sa réalisation soit concomitante avec les travaux, voire même un peu antérieure.



Mante Religieuse



Libellule-Gomphus

Lors de la dernière sortie champignons de Novembre notre mycologue et ami, Daniel Maurel, a chuté et s'est blessé. Après une opération, il doit supporter une longue immobilisation. Il nous a assuré qu'il serait sur pied pour les morilles...

En attendant, le Conseil d'Administration ainsi que tous les mycologues qui l'entouraient régulièrement, lui apportent leur soutien et leurs vœux de prompt rétablissement.



Une saison mycologique... en 2011

Il y a environ un an, à la demande

du conseil d'administration, j'ai accepté de piloter une section mycologique au sein d' IASEF. Depuis, nous avons constaté un succès grandissant pour le «règne fongique». Tout ce qui tourne autour des champignons est souvent entouré de mystère, car on en croise fréquemment dans son jardin ou au cours de promenades en forêt sans toujours être en mesure de les identifier.

▲ Le **mycophage** récolte (ou achète) des champignons pour les manger.

▲ Le **mycophile** en est plutôt un admirateur.

▲ Le **mycologue**, lui, les étudie plus scientifiquement grâce à des ouvrages consacrés et tente de déterminer le plus exactement possible à quel groupe ils appartiennent.

Mais tout mycophage est en général mycophile et même un mycologue qui s'ignore, car un mycophage «responsable» s'il ne veut pas risquer de désagréables revers gastronomiques qui peuvent être très graves, devra apprendre à connaître un minimum d'espèces surtout parmi les toxiques.

C'est sans doute pour cela que notre activité a suscité un si grand engouement.

Il y a eu d'abord la conférence du 25/02/2011 au pavillon Magallon (environ 70 spectateurs). Puis les sorties mycologiques organisées sous l'égide d'IASEF : 17 tout au long de l'année, dont 12 reprises au calendrier national de la SMF (société mycologique de France) et 6 entrecoupées d'un pique nique très convivial, voire quelquefois « gastronomique surprise ». Merci à tous ceux qui ont rendu ces moments de détente si attrayants. Au cours de ces ballades, nous avons recensé une moyenne de 15 participants.

Le 10 septembre pour le forum des associations, notre passion a été le thème central d'animation de notre stand. Nous y avons exposé une

cinquantaine d'espèces grâce aux cueilleurs de la veille et à tous ceux qui ont travaillé pour que cette présentation fasse l'admiration de nos visiteurs et nous amène de nouveaux adhérents.

Le 7/10, j'ai assuré une conférence-débat «bar des sciences» à Presles avec une trentaine d'interlocuteurs.

Le 8/10 sur la Côte aux Poules, à Nerville dans le cadre de la journée Astro-Nature, plus de 40 chercheurs se sont égayés dans les bois. Une exposition de plusieurs dizaines d'espèces a été préparée par Marie-Claire, Yves et Jacques.

Puis, dans le cadre de la «semaine bleue» de Taverny, le 20/10 : conférence à la



médiathèque. Le 22/10, excursion en forêt de Montmorency suivie d'un pique-nique et d'une expo mycologique de quelques 45 assiettes.

Le 5 /11 à Mériel, conférence très appréciée à l'Espace Rive Gauche, pique nique et sortie en forêt de l'Isle-Adam, près du marais de Stors. Dès le retour des bois, détermination des espèces et installation d'une exposition entourée de 14 panneaux didactiques de la SMF. Cette expo a duré jusqu'au 25/11. Plus de 60 espèces ont été présentées avec changement régulier des sujets trop dégradés.

Le 8/11 nous avons encadré la sortie avec les A.V.F. la récolte m'a permis de rafraîchir l'exposition de Mériel.

Le 26/11, avant-dernière sortie, lieu de mon accident, mes bons amis Marie-Claire et Yves ont pris le relais pour terminer la matinée, alors que Jacques



et Jean Paul me conduisaient aux urgences. La dernière sortie du 3/12, par un temps exécrable a été dirigée au pied levé par des mycologues professionnels de la SMF, mon ami M.Chiaffi et l'un de ses collègues, guidés pour la connaissance du terrain par Lucien.

En tout, cela fait 22 excursions – 8 pique-niques – 4 conférences – 4 expositions, au cours desquelles nous ne sommes jamais revenus bredouilles.

Toutes ces actions réussies n'ont pu l'être que grâce au dévouement de nombreux adhérents. Je tiens à remercier Marie-Claire et Yves Morvant, Guy Callé, Françoise Lecorne, Jean Pierre Auger, Jean-Paul Esnault, Lucien Antimes, Violaine, Jacques et aussi tous les participants aux sorties qui m'ont démontré que je n'avais pas œuvré pour rien.

Pour rester à la hauteur et essayer de me perfectionner, en 2011, j'ai dû aller une quinzaine de lundis à la SMF, 3 jours aux mycologiades internationales de Bellême (61), 1 journée à l'expo annuelle SMF au parc floral de Vincennes et fait quelques sorties SMF du dimanche : Coye la Forêt, Ermenonville,... En espérant que je pourrai vous faire partager ces acquis l'année prochaine dès le début avril pour les morilles.

J'espère qu'avec tous les succès accumulés cette année, vous me donnerez quitus pour mon pilotage de la section «myco» et que nous pourrons conserver nos 5 fois triple A :

Activité/Agréable/Attractive.

Aventure/Aération/Animation.

Apprentissage/Application/Acquisition.

Affluence/Adhésions/Assiduité.

Association/Ambiance/Amitié.

A très bientôt !

Daniel Maurel



A VOS AGENDAS

Samedi 21 janvier
à 10 H et 11 H
à l'Office du Tourisme
de Mériel

**Visite commentée de
l'exposition sur le
Développement durable**
par Laurent Cassignard

Samedi 4 Février
à 14 H 30 à la Maison de
l'Amitié de l'Isle-Adam
**Assemblées Générales
Ordinaire et
Extraordinaire**

Ces AG se termineront
par le "Verre de l'Amitié".
Nous vous sollicitons
pour apporter
gateaux, tartes
et autres gâteries....
l'IASEF fournissant
les boissons.

Samedi 10 Mars
14 H 30 Rond Point des
Héros de la Résistance
à l'Isle-Adam
"Chantier Nature"
Poursuite des plantations
et des aménagements de
l'Espace de la biodiversité

20 H 30
Espace Magallon
5 rue Bergeret
à l'Isle-Adam
**"Conférence sur les
zones humides"**
Par Michel Pajard et
Jean-Luc Bariller

Samedi 17 Mars
à 14 H 30
à l'Isle-Adam
" C A R N A V A L "
Le thème étant la Forêt,
nous participerons
en tenant un
stand d'information
et de sensibilisation sur
l'importance de défendre
nos massifs forestiers du
Val d'Oise

E.LECLERC
L'ISLE-ADAM

Crédit Mutuel
LA banque à qui parler
www.creditmutuel.fr